

## La Journée internationale « Nelson Mandela » doublement marquante au Burundi

PANA, 18 juillet 2018 Bujumbura, Burundi - La Journée internationale « Nelson Mandela » a été symboliquement célébrée, jeudi à Mpimba, la prison centrale de Bujumbura, lors de la Journée mondiale de la lutte contre l'apartheid avec une visite remarquable, le 14 juin 2000, soit deux mois avant la signature de l'Accord d'Arusha, en Tanzanie, pour la paix et la réconciliation au Burundi, sous l'égide de celui qui fut encore l'ancien président des Sud-africains.

Le premier vice-président de la République, Gaston Sindimwo et la Garde des sceaux, Mme Aimée Laurentine Kanyana, ont rehaussé de leurs présences les célébrations de la « Journée Mandela », placée sous le thème des Droits et dignité des détenus au « Jour des Anges de Mandela ». Les 11 Maisons d'arrêt du Burundi abritent actuellement autour de 10.000 détenus, soit plus du double des capacités installées, relèvent les défenseurs locaux des droits des prisonniers. Les conditions carcérales y sont réputées difficiles du fait d'infrastructures vieillissantes, de la promiscuité, du manque de moyens financiers et techniques. L'ancien président sud-africain déplorait, en 2000, des conditions de détention « impropres à la vie humaine », se souvient-on. L'homme d'Etat, qui passa 27 ans de sa vie en prison avait encore déclaré n'avoir « jamais vu des êtres humains vivant dans de telles conditions très crasseuses et impropres à la vie humaine ». La visite de Nelson Mandela à la prison centrale de Bujumbura avait le but d'obtenir la libération des prisonniers politiques, en vue de garantir un climat propice aux négociations de sortie de la guerre civile qui opposait sept rébellions armées au pouvoir central de l'époque. Il avait fallu le poids et le prestige de l'ancien président sud-africain pour que les parties prenantes à la guerre se résolvent à la paix des braves sur un lourd bilan d'au moins 300.000 morts, essentiellement des civils et autour d'un million de réfugiés et de déplacés intérieurs. L'Afrique (UA), l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations unies (ONU), la Communauté d'Afrique de l'Est et les Etats-unis se sont portés garants de l'Accord d'Arusha qui avait stabilisé la paix jusqu'à la nouvelle grave politique et des droits humains suite aux élections controversées et émaillées de violences de 2015 au Burundi. La nouvelle Constitution, amendée par voie référendaire, puis promulguée par décret, le 7 juin dernier, prévoit la révision de l'Accord inter-burundais d'Arusha au bout de cinq ans de la prochaine législature. En attendant les prochaines élections générales de 2020, les différentes institutions étatiques nationales sont tenues d'observer les équilibres ethniques 60% de Hutu et 40% de Tutsi, tels que prévus par l'Accord d'Arusha. Dans un communiqué, le Conseil national pour la défense de l'Accord d'Arusha et l'Etat de droit (CNARED, principale plate-forme politique de l'opposition intérieure en exil) a interpellé, jeudi, l'UA, l'UE, l'ONU et la CAE pour que ces différentes institutions assument réellement leur rôle de garant de l'Accord d'Arusha, à « un pacte de cohabitation pacifique que Madiba Mandela a légué au peuple burundais ». La coalition de l'opposition burundaise affirme que l'accord a été enterré le 7 juin dernier, date de la promulgation de la nouvelle Constitution amendant celle de 2005 et qui était une émanation de l'Accord d'Arusha. L'opposition burundaise craint de voir spectre d'une nouvelle guerre civile, une fois mis fin à l'Accord d'Arusha.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});